

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*****Titre VIII
Services communs d'appui****Chapitre 29
Bureau des technologies de l'information
et des communications**

(Programme 24 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	6
B. Programme de travail***	9
Sous-programme 5. Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications	10
Sous-programme 6. Activités liées aux technologies de l'information et des communications	12
C. Appui au programme.	16

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1).

** Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément no 6 (A/63/6/Rev.1). Le programme 24 a une nouvelle fois été révisé pour tenir compte des dispositions des résolutions 63/250 et 63/262 de l'Assemblée générale. Le cadre stratégique révisé du programme 24 (A/64/74) sera présenté au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session pour qu'il l'examine et fasse des recommandations à l'Assemblée générale.

*** Les sous-programmes 1 à 4 du programme 24, qui ne relèvent pas des attributions du Bureau des technologies de l'information et des communications, sont répartis entre les différents chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.



Vue d'ensemble

Tableau 29.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	72 118 700
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	73 329 100 dollars ^b
^a Aux taux de 2008-2009. ^b Le Bureau des technologies de l'information et des communications a été créé en 2009 conformément à la résolution 63/262. Uniquement à des fins de comparaison, on a indiqué le montant des crédits révisés comme si le Bureau avait existé pendant toute la durée de l'exercice biennal.	

Tableau 29.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	137	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2/1, 11 G(1 ^{re} C), 48 G(AC), 1 CM
Redéploiement*	1	1 G(AC) du chapitre 28A
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	136	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2/1, 11 G(1 ^{re} C), 47 G(AC), 1 CM

* Conversion en postes permanents de postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Abbreviations : SSG : Sous-Secrétaire général; G : agent des services généraux; G (1^{re}C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G (AC) : agent des services généraux (Autres classes); CM : agent de corps de métiers.

- 29.1 L'Assemblée générale, dans sa résolution 63/262, a décidé de créer le Bureau des technologies de l'information et des communications, qui constituera une unité indépendante, fera l'objet d'un chapitre distinct dans le budget et sera placé sous la direction du Directeur général de l'informatique, avec pour principaux objectifs de définir l'orientation stratégique du Secrétariat en matière d'informatique et de télématique, de planifier et de coordonner à l'échelle de l'Organisation les activités dans ces domaines et de mettre en place les progiciels et infrastructures devant permettre au Secrétariat de mener à bien ses activités de fond. Le plan-cadre d'équipement aura de profondes incidences sur les activités en matière de technologies de l'information et des communications à New York, étant donné le vaste soutien à fournir dans ces domaines pendant toute la durée du projet, d'où la nécessité impérieuse de planifier et de coordonner judicieusement les activités prévues au titre du plan-cadre d'équipement et en matière de technologies de l'information et des communications afin de gérer tous les risques qui y sont associés et d'assurer le bon déroulement de ces opérations au Siège.

- 29.2 Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de soumettre au Comité du programme et de la coordination, à sa quarante-neuvième session, un cadre stratégique révisé, à la lumière des changements découlant, sur le plan des programmes, de la création du Bureau des technologies de l'information et des communications. Le Secrétaire général entend présenter ces activités au titre du programme 24 (Gestion et services d'appui), dans une nouvelle section E. La partie « programme » du présent chapitre est celle qui figurera dans le cadre stratégique révisé qui sera présenté au Comité.
- 29.3 Le montant total des ressources dont le Bureau des technologies de l'information et des communications aura besoin pendant l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 72 118 700 dollars avant actualisation des coûts. Le montant révisé des crédits ouverts au titre du Bureau pour la deuxième année de l'exercice 2008-2009, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 63/264 s'élève à 37 031 600 dollars. Pour permettre d'établir une comparaison par périodes de deux ans entre les crédits ouverts au titre de l'exercice 2008-2009 et ceux demandés pour 2010-2011 à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale de créer le présent chapitre, les ressources qui avaient été approuvées en 2008 au titre des chapitres 1, 28D et 36 respectivement pour les activités liées aux technologies de l'information et des communications ont été regroupées sous le présent chapitre et sont présentées à titre indicatif dans les différents tableaux à la rubrique des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009 au titre de services techniques. Compte tenu de cela, le montant total des crédits prévus pour l'exercice 2010-2011 (72 118 700 dollars) est inférieur de 1 210 400 dollars au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009 (73 329 100 dollars) au titre des services technique.
- 29.4 On trouvera dans le tableau 29.4 ci-après le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011. La baisse de 1 210 400 dollars tient à ce qui suit :
- a) Un accroissement de 131 200 dollars au titre de la rubrique Direction exécutive et administration, correspondant au crédit supplémentaire demandé au titre des voyages et transféré du sous-programme 6 (Activités liées aux technologies de l'information et des communications) pour couvrir les déplacements que le Sous-Secrétaire général devrait effectuer compte tenu de son programme de travail et de son mandat;
 - b) Une baisse nette d'un montant de 6 571 200 dollars au titre du programme de travail, comprenant :
 - i) Une baisse d'un montant total de 2 480 200 dollars au titre du sous-programme 5, se répartissant comme suit : a) une diminution de 1 191 000 dollars à la rubrique postes, due au transfert d'un certain nombre de postes entre les unités administratives du Bureau, compte tenu de la refonte de sa structure et des fonctions qui s'y rattachent. La réorganisation prévoit le transfert de deux postes d'administrateur de la classe P-5 et de trois postes d'agent des services généraux [1 poste d'agent des services généraux (1°C) et 2 d'agent des services généraux (AC)] de ce sous-programme à d'autres domaines d'activité; et b) une baisse de 1 289 200 dollars au titre des autres objets de dépense du fait du transfert de certaines ressources à d'autres services du Bureau, compte tenu des dépenses opérationnelles découlant de la réorganisation;
 - ii) Une diminution nette de 4 091 000 dollars au titre du sous-programme 6, tenant à une diminution nette de 511 200 dollars au titre des postes en raison de transferts entre services opérationnels, qui ont eu pour effet net le transfert de huit postes d'agent des services généraux à la Section d'appui aux opérations au titre de l'appui au programme, et à une baisse de 3 579 800 dollars au titre des autres objets de dépense correspondant dans une large mesure au redéploiement de ressources au secteur de l'appui au programme à la suite de la réorganisation du Bureau;

- c) L'augmentation de 5 229 600 dollars au titre de l'appui au programme représente le montant des crédits qui seront nécessaires à la création de la Section d'appui aux opérations, destinée à simplifier et à rationaliser les procédures administratives en place au Bureau. La Section s'acquittera de ces tâches administratives, y compris la gestion financière et budgétaire, la gestion des ressources humaines, les achats et l'administration du système de refacturation des services fournis aux départements et bureaux au Siège, ainsi que les aspects financiers des services d'inventaire du matériel informatique et télématique, notamment la mise au rebut du matériel réformé.
- 29.5 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires dont le montant devrait atteindre 61 149 600 dollars serviraient à fournir des services en matière de technologies de l'information et des communications aux départements et bureaux du Siège et aux opérations de maintien de la paix. Leur augmentation (environ 20,7 millions de dollars) tient dans une large mesure au regroupement des activités menées pour appuyer les opérations de maintien de la paix au sein du Bureau des technologies de l'information et des communications, y compris le transfert de la Section de l'application sur le terrain du Département de l'appui aux missions au Bureau, comme l'avait approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262.
- 29.6 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des ressources seront consacrées aux activités de suivi et d'évaluation. Ces crédits d'un montant total approximatif de 163 200 dollars (budget ordinaire) seront prélevés sur les ressources du Bureau. Ils correspondent à 11 mois de travail d'un administrateur et à 3 mois de travail d'un agent des services généraux.
- 29.7 La répartition par composante, en pourcentage, des ressources demandées est indiquée au tableau 29.3 ci-après.

Tableau 29.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	2,4	—
B. Programme de travail		
5. Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications	9,6	0,4
6. Activités liées aux technologies de l'information et des communications	80,8	99,6
Total partiel	90,4	100,0
C. Appui au programme	7,2	—
Total	100,0	100,0

Tableau 29.4

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Budget ordinaire

Composante	2006-2007 (dépenses effectives) ^a	2008-2009 (crédits ouverts) ^b	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif) ^{a, b}
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	–	1 575,5	131,2	8,3	1 706,7	781,6	2 488,3
B. Programme de travail	–	71 753,6	(6 571,2)	(9,2)	65 182,4	3 311,0	68 493,4
C. Appui au programme	–	–	5 229,6	–	5 229,6	257,7	5 487,3
Total partiel	–	73 329,1	(1 210,4)	(1,7)	72 118,7	4 350,3	76 469,0

2. Fonds extrabudgétaires

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	2010-2011 (montant estimatif)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail	38 155,2	40 404,4	61 149,6
C. Appui au programme	–	–	–
Total partiel	38 155,2	40 404,4	61 149,6
Total [(1) + (2)]	38 155,2	113 733,5	137 618,6

^a Le Bureau des technologies de l'information et des communications ayant été créé à compter du 1^{er} janvier 2009, en application la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, aucune dépense n'a été enregistrée pour l'exercice 2006-2007. Les charges correspondantes étaient comptabilisées au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui).

^b Le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal approuvé par l'Assemblée générale au titre des activités liées aux technologies de l'information et des communications gérées par l'administration centrale dans le contexte du programme 24 est repris dans le présent chapitre du budget à des fins de comparaison uniquement.

Tableau 29.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	—	—	4	4
P-5	13	13	—	—	—	1	13	14
P-4/3	51	51	—	—	8	10	59	61

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
P-2/1	7	7	–	–	3	3	10	10
Total partiel	77	77	–	–	11	14	88	91
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	11	11	–	–	3	3	14	14
Autres classes	47	48	–	–	10	10	57	58
Total partiel	58	59	–	–	13	13	71	72
Catégories diverses								
Agents des corps de métier	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	136	137	–	–	24^a	27^b	160	164^{a,b}

^a Trois postes P-4, 4 postes P-3, 3 postes P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 poste P-4, 2 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 9 postes d'agent des services généraux (Autres classes) imputés au compte d'appui pour les télécommunications.

^b Un poste P-5, 5 postes P-4, 4 postes P-3, 3 postes P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et 1 poste P-4, 2 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 9 postes d'agent des services généraux (Autres classes) imputés au compte d'appui pour les télécommunications.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 706 700 dollars

- 29.8 Le Bureau du Directeur général de l'informatique aide à assurer la planification stratégique et la gestion du Bureau des technologies de l'information et des communications, coordonne les activités des unités administratives et assure la liaison avec les chefs des services des technologies de l'information et des communications d'autres lieux d'affectation des Nations Unies.

Tableau 29.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	a) Plus grande satisfaction des clients vis-à-vis de l'exécution des produits et de la prestation de services, comme il ressort de l'enquête annuelle <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 65 % 2010-2011 (objectif) : 68 %
b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits	b) Réduction de la durée moyenne de vacance pour les postes d'administrateur <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 180 jours 2010-2011 (objectif) : 120 jours
c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes	c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires provenant d'États Membres non représentés et sous-représentés <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 5 % 2010-2011 (objectif) : 10 % ii) Augmentation du pourcentage de candidates à des postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur pour des contrats d'une durée d'un an ou plus <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 21,25 % 2010-2011 (objectif) : 30 %
d) Raccourcissement des délais d'établissement de la documentation	d) Augmentation du pourcentage de documents de présession qui sont présentés dans les délais impartis <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 80 % 2010-2011 (objectif) : 90 %

e) Renforcement de la cohérence des politiques de gestion des activités liées aux technologies de l'information et des communications

e) Augmentation du nombre de réunions tenues chaque année entre le Bureau du Directeur général de l'informatique et les chefs des groupes des technologies de l'information et des communications des lieux d'affectation des Nations Unies

Mesure des résultats

2006-2007 : sans objet

2008-2009 (estimation) : 15 réunions

2010-2011 (objectif) : 25 réunions

Facteurs externes

- 29.9 Le programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition que le Bureau des technologies de l'information et des communications bénéficie de la coopération et du soutien sans faille de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de technologies de l'information et des communications.

Produits

29.10 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Représentation du Secrétaire général aux réunions des organes intergouvernementaux de l'ONU consacrées à diverses questions liées aux technologies de l'information et des communications, le cas échéant;
- b) Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies sur des questions relatives à une stratégie commune en matière de technologies de l'information et des communications, notamment contribution aux activités du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de son mécanisme en matière de technologies de l'information et des communications;
- c) Élaboration à l'échelle du Secrétariat de politiques et de procédures en matière de technologies de l'information et des communications, qui sont publiées par voie de circulaires du Secrétaire général et d'instructions administratives;
- d) Suivi et coordination des activités du Bureau de manière à en assurer la bonne marche et d'entretenir des contacts harmonieux avec les départements et bureaux clients;
- e) Orientation stratégique et supervision technique touchant les initiatives menées et les services fournis dans le domaine des technologies de l'information et des communications à l'échelle de l'Organisation.

Tableau 29.7

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 575,5	1 575,5	4	4
Autres objets de dépense	–	131,2	–	–
Total partiel	1 575,5	1 706,7	4	4
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	1 575,5	1 706,7	4	4

- 29.11 Le montant estimatif des ressources nécessaires (1 706 700 dollars) servirait à continuer de financer quatre postes (2 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 2 d'agent des services généraux) (1 575 500 dollars) tandis qu'un montant de 131 200 dollars serait alloué au Bureau du Directeur général de l'informatique au titre des autres objets de dépense. Ce dernier montant correspond au transfert de ressources prévues au titre des voyages à partir du sous-programme 6 (Activités liées aux technologies de l'information et des communications), pour financer les déplacements du Directeur général de l'informatique dans d'autres lieux d'affectation dans le cadre de l'exécution de son mandat, y compris, pour assister à des réunions interorganisations consacrées à des questions liées aux technologies de l'information et des communications.

B. Programme de travail

Tableau 29.8

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Programme de travail ^a				
5. Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications	9 394,5	6 914,3	21	16
6. Activités liées aux technologies de l'information et des communications	62 359,1	58 268,1	111	103
Total partiel	71 753,6	65 182,4	132	119
Fonds extrabudgétaires	40 404,4	61 149,6	24	27
Total	112 158,0	126 332,0	156	146

^a Les sous-programmes 1 à 4 du programme 24 ne relèvent pas de la responsabilité du Bureau des technologies de l'information et des communications.

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 914 300 dollars

- 29.12 Le sous-programme, dont l'exécution relève du Service de la gestion stratégique, sera mis en œuvre conformément à la stratégie proposée par le sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) à la section E du programme 24 du cadre stratégique pour la période 2010-2011, tel qu'il a été révisé. Les activités relevant du sous-programme consisteront notamment à établir une structure globale de gestion des technologies de l'information et des communications et de gouvernance, à exécuter des programmes stratégiques de gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures, et à améliorer les services et le suivi des résultats.

Tableau 29.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement des structures de gestion et d'administration des technologies de l'information et des communications axées sur le programme pour mieux adapter les activités menées aux besoins du Secrétariat	a) Augmentation du nombre d'initiatives prévues dont on examine le mode d'administration <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 10 2010-2011 (objectif) : 15
b) Élaboration d'une stratégie globale et de programmes de gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures	b) Accroissement du nombre de nouveaux services disponibles dans le cadre des programmes de gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 5 2010-2011 (objectif) : 7

Facteurs externes

- 29.13 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition que le Bureau des technologies de l'information et des communications bénéficie de la coopération et du soutien sans faille de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de technologies de l'information et des communications.

Produits

- 29.14 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Établissement de structures adéquates de gestion et d'administration des technologies de l'information et des communications;
 - b) Élaboration et exécution de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat et des stratégies en matière de gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures;
 - c) Contribution aux activités du Comité de haut niveau sur la gestion et du Réseau technologies de l'information et des communications du Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination.

Tableau 29.10

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	5 839,2	4 648,2	21	16
Autres objets de dépense	3 555,3	2 266,1	—	—
Total partiel	9 394,5	6 914,3	21	16
Fonds extrabudgétaires	235,7	235,7	1	1
Total	9 630,2	7 150,0	22	17

- 29.15 Le montant prévu (6 914 300 dollars), qui représente une réduction nette de 2 480 200 dollars, permettrait de financer 16 postes, dont 11 d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 5 d'agent des services généraux (4 648 200 dollars). Le montant demandé au titre des autres objets de dépense (2 266 100 dollars) couvrirait les autres dépenses de personnel, les frais de voyage, les services contractuels et les autres dépenses de fonctionnement. La diminution nette des ressources demandées au titre des postes (1 191 000 dollars) résulte de la proposition de procéder à une série de transferts qui a été faite à l'issue de la révision de l'organigramme du Bureau par le Directeur général de l'informatique, aux fins d'une gestion plus efficace des nouveaux mandats définis dans le domaine des technologies de l'information et des communications à l'échelle du Secrétariat. À cet égard, il est proposé de réaffecter les fonctions d'appui administratif des activités de communication, notamment l'administration du système de refacturation ainsi que les postes correspondants [1 P-5, 1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] du Service de la gestion stratégique (sous-programme 5) à la nouvelle Section d'appui aux opérations (appui au programme) (1 190 300 dollars). La diminution s'explique en outre par l'effet net du transfert de deux postes (1 P-5 et 1 P-3) vers le sous-programme 6, pour mieux tenir compte de la nouvelle répartition des responsabilités opérationnelles (699 300 dollars), et du transfert, à partir du sous-programme 6, de deux postes P-4 pour assurer de nouvelles fonctions de services aux clients (698 600 dollars). La baisse nette des ressources prévues au titre des autres objets de dépense (1 289 200 dollars) est principalement liée au redéploiement de ces ressources à la Section d'appui aux opérations au titre de l'appui au programme, conformément à la réaffectation à cette section des fonctions de gestion centralisée

des procédures administratives du Bureau des technologies de l'information et des communications, y compris l'administration du système de refacturation.

- 29.16 Le sous-programme, financé par des ressources extrabudgétaires, dont le montant devrait s'élever à 235 700 dollars, comporte notamment un poste P-2 qui appuiera la gestion stratégique des questions informatiques liées aux activités de maintien de la paix.

Sous-programme 6 Activités liées aux technologies de l'information et des communications

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 58 268 100 dollars

- 29.17 Le sous-programme, dont l'exécution relève de la Division de la gestion des programmes, sera mis en œuvre, conformément à la stratégie proposée par le sous-programme 6 (Activités liées aux technologies de l'information et des communications) dans la version révisée du sous-programme 24 (Gestion et services d'appui). Il convient de noter que le sous-programme 6 renvoie à la composante 1 du sous-programme 4 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1), compte tenu de la création du Bureau des technologies de l'information et des communications conformément à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale. Les activités relevant du sous-programme consisteront notamment à acquérir et mettre en œuvre des solutions informatiques efficaces en vue d'améliorer la gestion des informations et des ressources, en déterminant les besoins en matière de services et en définissant les activités à mener et l'appui à fournir au profit des départements et des bureaux clients du Siège. La Division est composée du Service de la gestion des ressources, du Service de la gestion des connaissances, du Service de la gestion des infrastructures et de la Section de l'application sur le terrain.

Tableau 29.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter la réalisation des objectifs opérationnels de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine de la gestion et de la prestation de services	a) Augmentation du nombre de services informatisés <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 1 2010-2011 (objectif) : 2

b) Amélioration des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation	b) Augmentation du nombre de services assurant le niveau de prestations attendu <i>Mesure des résultats</i> (disponibilité moyenne des serveurs de messagerie, de gestion électronique des documents et de bases de données) 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 99,3 % 2010-2011 (objectif) : 99,5 %
c) Amélioration des interventions pour remédier aux lacunes opérationnelles	c) i) Augmentation du nombre de services appliquant les pratiques optimales en vigueur dans le secteur, telles qu'elles sont définies par des organisations de renommée internationale comme l'Organisation internationale de normalisation <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 25 2010-2011 (objectif) : 30 ii) Accroissement du nombre de projets fonctionnels mis au point et exécutés <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : sans objet 2008-2009 (estimation) : 15 2010-2011 (objectif) : 25

Facteurs externes

- 29.18 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les technologies et les industries correspondantes évoluent comme prévu;
 - b) Les parties prenantes s'acquittent de leurs responsabilités et de leurs obligations et coopèrent pleinement à la réalisation des objectifs visés dans la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications.

Produits

- 29.19 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Appui opérationnel à l'infrastructure informatique et de réseau :
 - i) Politique générale : adaptation de tous les services informatiques et télématiques fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications aux stratégies et aux normes en vigueur dans le secteur informatique; sécurisation de l'infrastructure informatique et télématique du Secrétariat, conformément aux normes internationales de sécurité;

- ii) Connectivité : gestion et maintenance de l'infrastructure globale de télécommunications reliant le Siège de l'Organisation des Nations Unies à ses bureaux extérieurs et aux missions de maintien de la paix; développement et amélioration des systèmes de courrier électronique, d'Internet et d'intranet (en coopération avec le Département de l'appui aux missions, le cas échéant);
 - iii) Dépenses d'équipement : renforcement des capacités de l'infrastructure de réseau du Siège afin de servir de nombreux utilisateurs ayant des besoins divers en matière de transmission de données, de signaux vocaux et d'images vidéo;
 - iv) Sécurité de l'information : réalisation d'évaluations périodiques des risques auxquels sont exposées les structures et les opérations techniques du Siège et des bureaux extérieurs, et sécurisation du réseau au moyen de dispositifs de lutte contre les pourriels et les virus;
 - v) Appui aux utilisateurs : offre d'un appui technique et opérationnel pour les serveurs, les ordinateurs individuels et les appareils mobiles connectés au réseau du Siège; fourniture de services de messagerie électronique, y compris de télécopies, de télex et de télégrammes;
- b) Nouvelles technologies et développement :
- i) Conception et mise en service de systèmes répondant aux nouveaux besoins de l'Organisation;
 - ii) Exploitation d'applications de gestion des connaissances;
 - iii) Exploitation d'applications de gestion des ressources;
 - iv) Exploitation d'applications et de technologies de gestion de l'infrastructure;
 - v) Élaboration et application de normes informatiques et fourniture d'avis et de conseils techniques concernant les projets informatiques;
- c) Coordination :
- i) Coordination des services d'appui en matière de technologies de l'information et des communications proposés à toutes les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU à New York;
 - ii) Coordination des services de maintenance de quelque 280 photocopieuses au Siège;
 - iii) Exploitation et entretien d'environ 17 000 téléphones, points d'accès au réseau et lignes de télécopie reliés à l'autocommutateur privé du Siège et traitement d'environ 14 000 demandes de transfert et de changement;
 - iv) Exploitation et entretien du système de communications téléphoniques et de courrier électronique pour l'ensemble des bureaux de l'ONU;
 - v) Offre d'un appui technique et opérationnel aux utilisateurs de la messagerie vocale au Siège et d'un appui technique aux utilisateurs de récepteurs d'appels et de téléphones portables;
 - vi) Offre d'un appui technique pour toutes les applications utilisées à l'échelle de l'Organisation (Système intégré de gestion (SIG), système de diffusion électronique des documents, messagerie électronique, système de gestion des aptitudes et Internet/intranet);
 - v) Exploitation d'applications de gestion de la relation client;

- vi) Fusion progressive du SIG avec d'autres systèmes administratifs (comme le système électronique d'évaluation et de rotation des fonctionnaires (e-PAS), le Système de contrôle intégré du traitement des opérations de la Société de télécommunications interbancaires mondiales, le Système d'information budgétaire de l'ONU, le système de gestion des aptitudes Mercury et les systèmes conçus par des entreprises extérieures);
- vii) Traitement des demandes de services de sécurité des utilisateurs du SIG;
- d) Gestion du SIG :
 - i) Planification des améliorations à apporter au SIG et mise en œuvre;
 - ii) Maintien de l'intégrité des données et gestion de l'architecture unifiée des bases de données;
 - iii) Maintenance du système central d'établissement des rapports, facilitation de l'accès aux données et adaptation du système compte tenu des techniques de pointe et des nouveaux besoins de tous les lieux d'affectation;
 - iv) Contrôle de la formation et des qualifications de tous les programmeurs affectés au SIG;
- e) Contribution à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement :
 - i) Aménagement de tous les nouveaux locaux devant abriter l'infrastructure, notamment le réseau local, les autocommutateurs privés, les câbles téléphoniques et les lignes de télécommunication;
 - ii) Transfert des ordinateurs et autres appareils des fonctionnaires, le cas échéant;
 - iii) Achèvement du transfert du centre informatique principal du 19^e étage du bâtiment du Secrétariat au nouveau local situé au sous-sol du bâtiment de la pelouse Nord;
 - iv) Fin des essais et homologation des applications de production transférées vers les nouveaux centres informatiques.

Tableau 29.12

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	27 407,1	26 895,9	111	103
Autres objets de dépense	34 952,0	31 372,2	–	–
Total partiel	62 359,1	58 268,1	111	103
Fonds extrabudgétaires	40 168,7	60 913,9	23	26
Total	102 527,8	119 182,0	134	129

29.20 Le montant de 58 268 100 dollars, correspondant à une réduction nette de 4 091 000 dollars, servira à financer 103 postes, dont 62 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 41 postes d'agent des services généraux et autres catégories (26 895 900 dollars) et d'autres objets de dépense (31 372 200 dollars), à savoir les autres dépenses de personnel, les frais

de voyage, les services contractuels et les autres dépenses de fonctionnement. La baisse nette enregistrée au titre de la rubrique Postes (511 200 dollars) tient au transfert de huit postes d'agent des services généraux vers le secteur de l'appui au programme (1 238 800 dollars), partiellement compensé par un accroissement de 727 600 dollars dû à l'effet-report de la création de postes au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

- 29.21 La diminution nette des ressources au titre des autres objets de dépense (3 579 800 dollars) s'explique principalement par :
- a) La diminution des dépenses prévues résultant du redéploiement de ressources autres que celles prévues pour les postes à la Section d'appui aux opérations au titre de l'appui au programme, cette section ayant été chargée de gérer les procédures administratives du Bureau des technologies de l'information et des communications, y compris le système de refacturation au Siège, et de répondre aux besoins opérationnels de l'ensemble du Bureau dans les domaines des services contractuels, des communications et du mobilier et du matériel;
 - b) La diminution des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement en raison de la fusion graduelle des réseaux informatique et téléphonique grâce à l'utilisation de la téléphonie Internet et au regroupement des réseaux;
 - c) Une réduction des crédits demandés à la rubrique Mobilier et matériel du fait de la prolongation de la durée de vie de certains articles d'équipement au cours du prochain exercice biennal.
- 29.22 Le montant total des fonds extrabudgétaires prévus (60 913 900 dollars) servirait à assurer la planification des applications, la conception et la fourniture de services d'appui aux opérations de maintien de la paix et la prestation des services de télécommunications du Siège imputés au compte d'appui pour les télécommunications. Ce montant a augmenté par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 en raison du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2009, des activités de la Section des applications sur le terrain et des ressources correspondantes à partir du Département de l'appui aux missions, conformément à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 229 600 dollars

- 29.23 La responsabilité de la prestation des services d'appui au programme incombe à la Section d'appui aux opérations, qui fournirait des services administratifs centraux à l'ensemble du Bureau dans les domaines des ressources humaines, des finances et de l'administration générale. La Section assurerait également l'appui administratif nécessaire à la prestation de services en matière de technologies de l'information et des communications, dont les services de facturation des communications par téléphone et par télécopie, le traitement des contrats et les services correspondants de facturation et de recouvrement des coûts pour l'ensemble des opérateurs de télécommunications et des départements et bureaux du Siège, ainsi que d'autres services connexes, comme l'administration du matériel informatique au Siège, y compris les aspects financiers liés à l'inventaire du nouveau matériel informatique et à la mise au rebut du matériel réformé.

Tableau 29.13

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	–	2 281,9	–	14
Autres objets de dépense	–	2 947,7	–	–
Total partiel	–	5 229,6	–	14
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	–	5 229,6	–	14

- 29.24 Le montant de 5 229 600 dollars permettrait de doter la Section d'appui aux opérations des ressources dont elle a besoin à mesure que les services administratifs centraux du Bureau seront regroupés en vue de rationaliser les procédures administratives en place, notamment pour assumer les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines des finances, du personnel et de l'administration, qui sont définies à la section 7 de la circulaire du Secrétaire général en date du 12 septembre 1997 sur l'organisation du Secrétariat de l'ONU (ST/SGB/1997/5). La Section comprendrait 13 postes, dont 2 d'administrateur et 11 d'agent des services généraux, transférés du Bureau des technologies de l'information et des communications, et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes), transféré du chapitre 28A, [Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (Service administratif)] pour apporter l'appui administratif nécessaire à la réalisation des activités de l'ancienne Division de l'informatique, qui bénéficiait par le passé de l'appui du Service administratif du Département de la gestion. Les ressources prévues au titre des dépenses autres que le coût des postes, estimées à 2 947 700 dollars, permettraient au Bureau d'assurer la gestion des procédures administratives, notamment le traitement du remboursement des services fournis aux départements et bureaux du Siège, et le doteraient des moyens dont il a besoin au regard des services contractuels, des communications, et du mobilier et du matériel.

Tableau 29.14

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
Comité des commissaires aux comptes (A/59/5 (Vol. I), chap. II)	
Le Comité a recommandé que l'ONU adopte et applique une méthode uniforme de détermination du coût total des technologies de l'information et des communications, afin d'améliorer le processus de prise de décisions sur des questions telles que la sous-traitance et le recouvrement des coûts (par. 89).	Le Directeur général de l'informatique a défini une stratégie informatique et télématique globale (voir A/62/793 et Corr.1 et Add.1), dans laquelle il a examiné le rôle du Bureau des technologies de l'information et des communications dans la coordination de toutes les activités menées au Secrétariat en la matière et proposé un cadre global de gestion desdites technologies sur le plan financier. On a entrepris d'élaborer ledit cadre de

Le Comité recommande que l'ONU revoie ses pratiques en matière de délégation de pouvoir et de suivi dans le domaine de la gestion des données et informations numériques, ainsi que les méthodes appliquées (par. 95).

Le Comité recommande que l'Administration établisse, comme prévu, un inventaire officiel du matériel informatique et de communication, sur la base des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur des technologies de l'information et des communications, afin d'avoir une vue complète des initiatives, des projets et de l'équipement de toutes les unités administratives de l'ONU dans ce domaine (par. 97).

Comité des commissaires aux comptes (A/61/5 (Vol. I), chap. II)

L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait établir par écrit un plan de contrôle de la qualité des technologies de l'information et des

gestion, et des directives budgétaires préliminaires se rapportant aux technologies de l'information et des communications ont été incorporées dans les instructions relatives à l'établissement du projet de budget-programme de l'exercice 2010-2011. Le Bureau des technologies de l'information et des communications, qui est devenu opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2009, conformément à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, poursuivra ces travaux.

La circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles, en date du 16 février 2007 (ST/SGB/2007/6), a été promulguée. La stratégie informatique et télématique (A/62/793 et Corr.1 et Add.1) prévoit l'établissement d'un groupe centralisé de l'architecture et des normes qui examinerait la politique, les normes et les pratiques en matière de gestion de l'information, en assurerait le suivi et ferait des recommandations à ce sujet. Ces activités se poursuivront après la création du Bureau des technologies de l'information et des communications.

La procédure d'achat concernant le système de gestion de projets et de portefeuilles a abouti à la fin du mois de mars 2008, et des contrats ont été signés pour l'achat de licences de logiciels. L'installation a toutefois été retardée. Dans le domaine de l'appui aux opérations de maintien de la paix, le Bureau des technologies de l'information et des communications est sur le point d'instaurer un partenariat avec le Département de l'appui aux missions pour exploiter la fonction de gestion de projets conformément à la stratégie informatique et télématique (A/62/793 et Corr.1 et Add.1), qui met l'accent sur l'importance de la gestion globale des projets et des portefeuilles d'investissement dans ce domaine. Les ressources nécessaires correspondantes ont été imputées au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/767).

Le cadre stratégique pour la période 2010-2011 a été harmonisé avec la méthode COBIT. La nouvelle stratégie informatique et télématique (A/62/793 et Corr.1 et Add.1) et le projet d'organigramme du Bureau sont conformes à cette méthode puisqu'ils mettent

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

communications, fondé sur les directives d'audit relatives à la planification et à l'organisation prévues dans la méthode COBIT (objectifs de contrôle pour les technologies de l'information et les technologies connexes), et envisager d'adapter les opérations conformément à la démarche ou au cadre d'action COBIT normalisé adopté (par. 232).

l'accent sur la nécessité de faire concorder les investissements et les activités liés aux technologies de l'information et des communications avec les objectifs fixés, d'établir une architecture d'entreprise et un modèle d'opération, de mobiliser d'importantes ressources et d'instaurer des systèmes de contrôle de gestion et de suivi des résultats.

L'adoption de normes répondant à la méthode COBIT, telles que les normes ISO27001 (gestion de la sécurité de l'information) et ISO20000 (gestion des services informatiques que l'on peut consulter dans l'Information Technology Infrastructure Library), et les efforts déployés pour les appliquer traduisent le souci du Secrétariat de s'acheminer vers un mode de gestion des technologies de l'information et des communications conforme à cette méthode.

Comité des commissaires aux comptes
(A/63/5 (Vol. I), chap. II)

Le Comité a recommandé à l'Administration de faire connaître l'architecture complète des systèmes et données qu'elle utilise, en faisant ressortir tous les interfaces et les échanges de données entre systèmes, leur nature et les documents relatifs à tous les contrôles qui s'y rattachent (par. 316).

La recommandation sera appliquée dans le cadre du projet lié au progiciel de gestion intégré. Tout autre système nécessiterait de mobiliser des fonds pour que la recommandation puisse être appliquée dans son intégralité, mais une fonction de gestion centralisée permettant de coordonner l'établissement et le suivi de l'architecture et des normes (y compris la documentation) est prévue dans le cadre de l'organisation des technologies de l'information et des communications, comme il ressort de la nouvelle stratégie informatique et télématique (A/62/793 et Corr.1 et Add.1).

Le Comité a recommandé que l'Administration :

- a) Adopte, vis-à-vis du développement et de la maintenance de ses applications informatiques, une approche fondée sur le rapport coût-utilité;
- b) Permette une division appropriée des tâches relatives aux fonctions informatiques (par. 319).

La nouvelle stratégie informatique et télématique prévoit que le Bureau des technologies de l'information et des communications sera chargé : a) de tirer parti de la présence de l'Organisation dans le monde et de son infrastructure informatique et télématique pour concevoir et exploiter des applications et des infrastructures à l'échelle du Secrétariat afin de tirer le meilleur parti des bénéfices des nouvelles technologies et de parvenir au meilleur rapport coût-efficacité; b) d'instaurer une politique de gestion informatisée des fournisseurs; c) d'examiner les activités liées aux achats et au renouvellement de contrats et d'en assurer le suivi.

Le Comité a recommandé à l'Administration de réviser la méthodologie des études de faisabilité appliquée aux projets informatiques

Le logiciel de gestion des portefeuilles a été acheté pour gérer le grand nombre de projets. Les procédures et méthodologies connexes sont en place et les outils devant être exploités ont été modernisés.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

afin de s'assurer que des informations suffisantes étaient fournies à l'appui de la prise de décisions (par. 322).

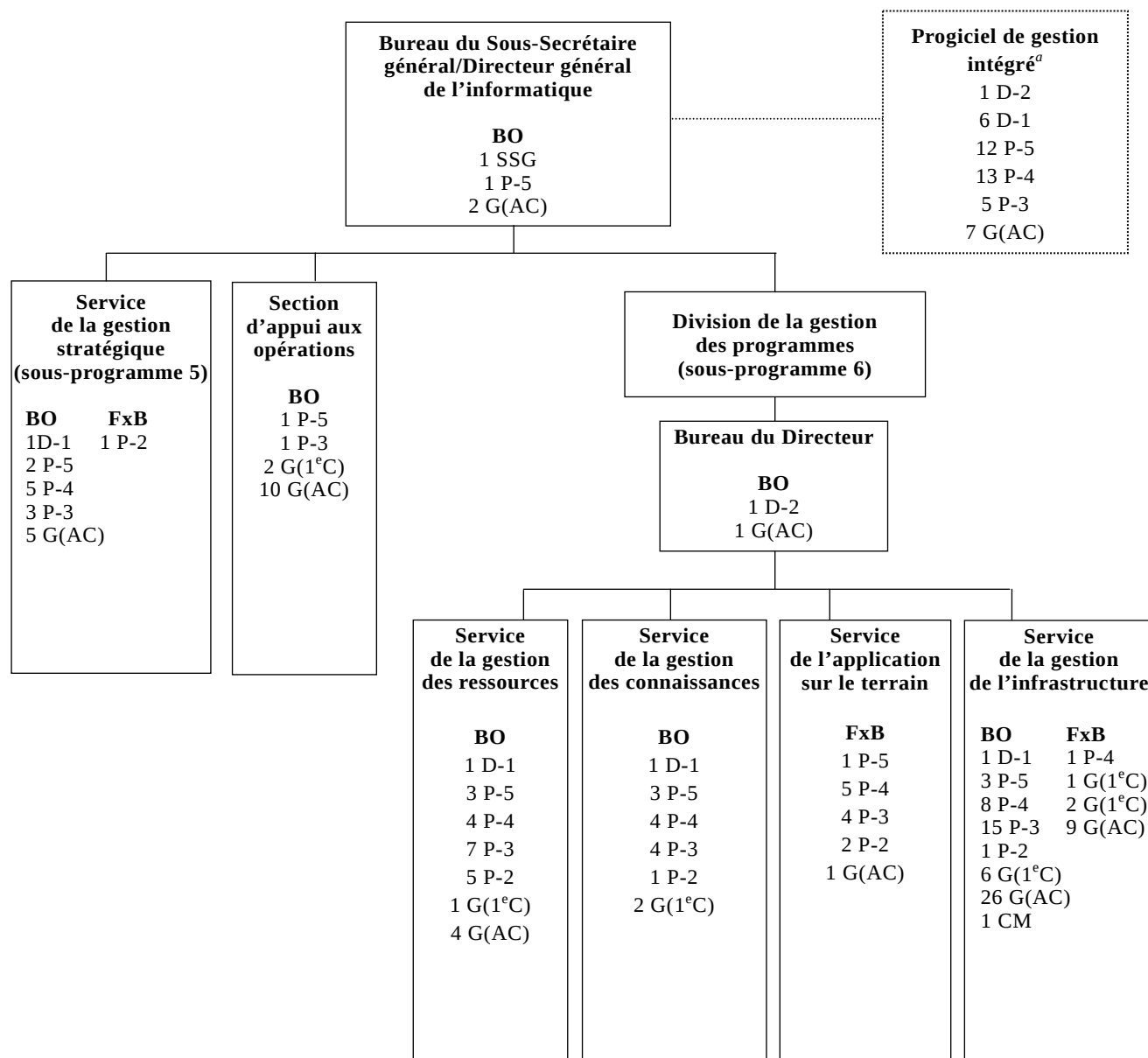
Le Comité a recommandé à l'Administration d'effectuer des contrôles réguliers, au moins une fois par an, en vue d'identifier les comptes utilisateurs actifs éventuels assignés à des personnes qui ont quitté l'ONU (par. 328).

Le Comité a recommandé à l'Administration de s'assurer que le système de lutte contre les incendies dans les salles des serveurs était fonctionnel et que le personnel qui en était responsable possédait les connaissances nécessaires pour le faire fonctionner (par. 332).

L'application de la recommandation est prévue dans le contexte de la mise en place du progiciel de gestion intégré et du système intégré de vérification de l'identité des usagers.

Cette recommandation a été appliquée en grande partie.

Bureau des technologies de l'information et des communications Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = Sous-Secrétaire général; G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); CM = agent des corps de métiers

^a Postes financés au moyen de plusieurs fonds dont le budget ordinaire, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les fonds extrabudgétaires.